

Le Royaume-Uni et l'Ecosse mettent en place le consentement présumé au don d'organes

Sources:

Daily Mail (02/02/2019) ; BBC (01/02/2019)



A la suite du Pays de Galles en 2015, l'Ecosse et le Royaume Uni sont sur le point de modifier leur régime de don d'organes pour passer à un système de consentement présumé : au Royaume Uni, la Chambre des Lords a donné son approbation à la loi le 31 janvier, tandis qu'en Ecosse, le projet de loi étudié en Commission devrait être discuté dans les prochaines semaines.

Le consentement présumé suppose l'accord acquis de la personne au don d'organes, sauf si celle-ci a indiqué le contraire. Les militants en faveur du don d'organes espèrent que le nouveau système encouragera les personnes à faire connaître leur souhait avant leur décès, tout refus pouvant être signalé sur un registre en ligne. Toutefois le professeur Chris Rudge, un des principaux chirurgiens spécialiste de la transplantation s'est opposé à ce changement car « *l'Etat ne devrait pas présumer de prélever les organes d'un citoyen* » ; « *Le don d'organes devrait être un cadeau... Je suis si terriblement opposé à une modification de la loi* », a-t-il déclaré.

En Ecosse, le docteur Margaret McCartney s'interroge également, estimant que « *rien ne permet de penser que ce système de consentement présumé augmente les taux des dons (...)* Si vous regardez ce qui se passe au Pays de Galles, il n'y a pas eu de nette augmentation du don d'organes depuis l'entrée en vigueur de la loi de dérogation en 2015 ». De la même façon,

« les dons d'organes ont nettement augmenté en Écosse depuis 2014/15 sans cette législation ».